

RÈGLEMENT PARTICULIER 2026

ARTICLE 1. Organisation

La 6e édition de « La Martial Gayant » est organisée par l'association Chauny Sports Cyclisme - 5, Rue, Amédée Bugnicourt 02300 CHAUNY, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le dimanche 29 mars 2026 sur les communes de Barisis-aux-Bois et Saint-Gobain dans le département de l'Aisne (02).

ARTICLE 2. Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes de catégories 2/3, Access 1/2/3/4 et U19 et est inscrite au calendrier régional de la FFC. L'épreuve est classée en classe 2.24.2 Conformément au règlement FFC.

ARTICLE 3. Participation équipes.

Conformément au règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux :

- Équipes de clubs
- Équipes mixtes
- Équipes départementales ou régionales
- Équipes étrangères
- Individuels

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, pour les équipes FFC, la participation est limitée ainsi.

Le nombre maximum de participant est fixé à 150 coureurs.

ARTICLE 4. Permanence du dimanche 29 mars matin : Barisis-aux-Bois

CLM : Ordre de départ des coureurs sera défini par l'organisateur afin de faciliter le suivi des coureurs par leur suiveur.

- Possibilité à l'organisation de générer la liste de départ pour faciliter l'organisation des équipes.

La permanence de départ se tient, le dimanche 29 mars de 07h30 à 08h30 à la mairie de Barisis-aux-Bois.

Appel du 1er coureur 08h50. (Podium départ Rue de la Gare)

1er départ 09h00 : Départ toutes les minutes. Chaque coureur doit se présenter 10' avant son départ

Le Vélo CLM et autres accessoires ne sont pas autorisés. Seule, la combinaison est autorisée.

Le coureur devra tenir impérativement la droite de la route

ARTICLE 5. Permanence du dimanche 29 mars après-midi : Saint-Gobain

La permanence de départ se tient, le dimanche 29 mars de 12h45 à 13h30 à la mairie de Saint-Gobain.

La confirmation des partants et le retrait des dossards se fait au même endroit.

La signature de la feuille d'émargement se fait au retrait des dossards.

La réunion des Directeurs sportifs est prévue à 13h30 en mairie.

***Véhicules DS autorisé à partir de 4 coureurs / équipes ou équipes constituées**

Appel des coureurs 14h20 sur la ligne de départ. Départ fictif 14h30.

Départ réel KMO D13 à la sortie de l'agglomération. (1km fictif)

ARTICLE 6. Infos courses

Distance CLM dimanche matin : 12,560 Km x 1 tour = 12,560 Km (175m D+)

Distance CEL dimanche apm : 13,430 Km x 8 tours = 107,440 Km (1464m D+)

Total épreuve : 120 Km (1639m D+)

Le Classement Général se fait au temps.

Tout coureur sera repêché mais sera crédité du temps moyen au tour. (à définir le jour de l'épreuve)

Tout coureur doit participer obligatoirement aux deux épreuves pour bénéficier du classement général et des prix.

Le changement de vélo sur incident mécanique est autorisé.

Article 7. Assistance technique

Une voiture par club autorisé à partir de 4 coureurs (tirage au sort le dimanche après-midi à la permanence)

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9. Modalités de ravitaillement

Le ravitaillement est autorisé le dimanche après-midi sur la montée de la Rue de la Manufacture à Saint-Gobain.

Une zone verte dite de « collecte » sera balisée sur l'ensemble des parcours ce qui permettra aux coureurs de se débarrasser des emballages (barres vitaminées, etc.), bidons et autres déchets.

Le ravitaillement auprès des voitures de Directeurs Sportifs est autorisé.

ARTICLE 10. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant **8 %** du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Pour des raisons d'efficacité du dispositif de sécurité, tout coureur isolé, pointé à 1 tour du peloton principal devra s'arrêter et quitter l'étape sur ordre des commissaires et du responsable du véhicule balai.

ARTICLE 11. Classement du Meilleur Grimpeur - parrainé par AXA J. MEURET (maillot à pois)

- ✧ GPM dimanche après-midi : Côte de Saint-Gobain (à partir du 2e tour et jusqu'au 8e).

Il est attribué, les points suivants à chaque sommet :

Au 1er : 5 points, au 2ème : 3 points, au 3ème : 1 point

En cas d'ex aequo au classement du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1. Nombre de premières places dans la côte : 2. Classement individuel de l'épreuve ou général.

Pour bénéficier des prix du classement final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires

ARTICLE 12. Classement du Meilleur Jeune -parrainé par POINT Chauffage (maillot blanc)

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs U19. Le cas échéant au 1er espoir 1 si aucun U19 ne serait présent.

ARTICLE 13. Classement général : parrainé par Martial Gayant maillot jaune du TDF 1987 et les établissements THUILLIER

Le classement général sera établi au temps des 2 étapes (CLM + CEL).

Seuls les coureurs ayant participé et terminé les deux étapes sont retenus dans le Classement Général.

ARTICLE 14. Liste des Prix et Primes spéciales

La liste des prix est reprise en annexe. Pour prétendre à un prix ou une prime, le coureur devra avoir terminé la course.

Les prix sont réglés sur place.

ARTICLE 15. Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la législation française, s'applique conformément aux dispositions légales.

Le contrôle antidopage a lieu à la mairie de St Gobain puis Barisis aux bois.

ARTICLE 16. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les trois premiers de l'épreuve de chaque étape + le général.
- les vainqueurs des classements et challenges annexes (meilleur grimpeur / meilleur jeune)

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 17. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

ANNEXE

DOTATIONS DE L'EPREUVE

Les prix au classement individuel de l'épreuve sont les suivants et seront transmis sous la responsabilité de la FFC :

La participation aux deux épreuves est obligatoire pour être au classement général et aux classements des prix spéciaux.

Open

Au premier : 110€	Au dixième : 30€
Au deuxième : 80€	Au onzième : 29€
Au troisième : 70€	Au douzième : 28€
Au quatrième : 60€	Au treizième : 27€
Au cinquième : 55€	Au quatorzième : 26€
Au sixième : 50€	Au quinzième : 25€
Au septième : 45€	
Au huitième : 40€	
Au neuvième : 35€	Total : 710€

Access

Au premier : 50€
Au deuxième : 40€
Au troisième : 30€
Au quatrième : 20€
Au cinquième : 10€
Total : 160€

Prix du Meilleur Grimpeur : 50€

Prix du Meilleur Jeune : 50€

Total des prix : 970€